

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Stéphane Roberti, *Bourgmestre-Président* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia
Angeli, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, David Liberman, Dominique Goldberg, Cédric Pierre,
Stéphanie Koplowicz, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Séverine De Laveleye, Anne
Noémie Rakovsky, Catherine Suzanne Jacqueline Beauthier, Nabil Boukili, Fatima Abbach, Caroline
Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Joseph
Jean-Marie Jans, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Alexander Frank Paul Billiet, Michael Francis Van Vlasselaer, *Conseillers communaux*.

Séance du 21.01.19

**#Objet : Motion en vue de faire de Forest une commune qui bannit le racisme et les discriminations
(motion introduite par le conseil communal)#**

Séance publique

ORGANISATION

Secrétariat

Forest : En lutte contre le racisme et les discriminations

Considérant que nous voulons souligner l'importance des valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités,

Considérant que l'article 30 de la déclaration universelle des droits de l'homme dispose clairement qu'aucune disposition de la déclaration «ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés»,

Considérant que le 18 décembre dernier, le Conseil communal a été émaillé d'un incident de nature raciste,

Considérant que plusieurs candidats de différents partis ont fait l'objet pendant la campagne d'attaques antisémites,

Considérant que de nombreuses victimes ont des difficultés à porter plainte à la police lors de tels actes,

Que plusieurs études qualitatives et quantitatives démontrent que la discrimination est encore bien réelle pour les Forestois.es ayant des racines dans l'immigration,

Que sur le marché d'emploi bruxellois, jusqu'à une entreprise sur trois favorise des candidats sur base de

leurs apparences,

Que sur le marché locatif bruxellois, selon un testing réalisé à la demande de la ministre bruxelloise du logement et de l'environnement, jusqu'à 44% des candidats-locataires au nom à connotation nord-africaine sont discriminés,

Que la Région de Bruxelles-Capitale a voté le 16 novembre 2017 une ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi,

Que cette ordonnance prévoit d'effectuer des tests de situation pour lutter contre la discrimination par les inspecteurs sociaux,

Que la Région attend d'avoir suffisamment de plaintes pour réaliser ces tests,

Que dans 9 cas sur 10, les victimes de discriminations ne déposent jamais plainte,

Qu'aux Pays-Bas, un réseau de guichets locaux a été créé pour baisser le seuil de dépôt de plainte pour les victimes de discriminations,

Qu'il existe une "Coalition européenne de villes contre le racisme" (ECCAR), un réseau d'échange des bonnes pratiques,

Que la Commune de Forest exprime son engagement pour les droits égaux, pour la lutte contre les discriminations et le racisme et pour le dialogue interculturel et la promotion de la tolérance, notamment via les associations qui sont présentes sur son territoire,

Que la Commune de Forest a adopté le 24 avril 2018 une motion de « Commune hospitalière »,

Le Conseil communal de Forest décide:

1. d'adhérer officiellement à la Coalition Européenne des Villes contre le racisme (ECCAR);
2. de mettre sur pied un groupe de travail, sous l'égide de l'Echevine compétente, avec les chef.fe.s de groupe de tous les partis représentés au Conseil communal, pour élaborer un plan de lutte contre le racisme et toutes les discriminations, qu'elles soient fondées sur la base de couleur de peau, origine, religion, genre, orientations sexuelles, handicap et état de fortune ;
3. que ses membres s'engagent, en toutes circonstances, à adopter un comportement exemplaire, à dénoncer toute remarque raciste, antisémite, islamophobe ou xénophobe dont il serait le témoin et à ne jamais inciter à la violence ;
4. de sensibiliser les travailleurs et les travailleuses, au sein de son administration, dans les organismes para-communaux et les associations subsidiées, à cette lutte et de rappeler la loi en cas d'infractions ;
5. de sensibiliser la population à la lutte contre le racisme et les discriminations notamment via les

associations sur son territoire ainsi que les élèves en poursuivant et accentuant le travail de sensibilisation et de mémoire au sein des écoles forestoises ;

6. d'étudier dans le cadre de ce plan la possibilité de créer un guichet afin de faciliter le dépôt effectif de plainte par les Forestois.es victimes de racisme et de toute forme de discriminations afin de les orienter vers les services ou associations qui pourront les accompagner dans leurs démarches pour faire respecter leurs droits ;

7. de veiller, au sein des commissariats de la zone Midi, à ce que l'accueil des victimes d'actes de racisme et de discrimination se fasse dans les meilleures conditions et que les dépôts de plainte soient bien complétés par les circonstances aggravantes de racisme ou de discrimination déterminées par la loi.

35 votants : 35 votes positifs.

Par le Collège :
La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Betty Moens

Stéphane Roberti